Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_67-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°67-2026 7 octobre 2026

EMPLOI TERRITORIAL – Convention de partenariat avec AGATE, Agence Alpine des Territoires pour la mise en œuvre d'un parcours de formation au métier de « secrétaire général de mairie ».

Séance du : 7 octobre 2026
Date de la convocation : 28 septembre 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Christian EXCOFFON

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

- Collège des affiliés : 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Vincent BOULNOIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI,

- Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Bernard GROLLIER

Etaient représentés : 8

- Collège des affiliés : 6

Arthur BOIX-NEVEU (pouvoir à Valentin HACHET)
Jean-Marc BUTTARD (pouvoir à Philippe ROLLET)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Jean-Marc DRIVET (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à François DUNAND)
Céline YACONO (pouvoir à Chantal MARTIN)

- Collège spécifique : 2

Michelle BRAUER (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Christian GRANGE (pouvoir à Jean-Pierre GUILLAUD)

Etaient présents ou représentés : 25
Nombre de votants : 25

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 · Parc d'activités Alpespace · 113, voie Albert Einstein · Francin · 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 · Fax : 04 79 70 84 84 · www.cdg73.fr · contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_67-DE

DELIBERATION N° 67-2026

EMPLOI TERRITORIAL – Convention de partenariat avec AGATE, Agence Alpine des Territoires pour la mise en œuvre d'un parcours de formation au métier de « secrétaire général de mairie ».

Monsieur le Président rappelle que le métier de secrétaire général de mairie connaît une forte tension en Savoie. Les communes rencontrent d'importantes difficultés pour recruter des profils qualifiés en raison notamment de la pyramide des âges avec des départs massifs à la retraite.

Cette situation va impacter les communes concernées pendant encore une dizaine d'années ; elle nécessite d'accompagner le renouvellement des agents exerçant ces fonctions.

Par ailleurs, la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a consacré la dénomination de « secrétaire général de mairie » et prévoit, à compter du 1er janvier 2028, de nouvelles modalités de recrutement sur les grades de rédacteur (catégorie B) pour les communes de moins de 2 000 habitants et d'attaché (catégorie A) pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants. Cette réforme participe à la reconnaissance de la spécificité et du niveau de responsabilité de ce métier, tout en renforçant les exigences en matière de qualification et de compétences.

Dans ce contexte, le Centre de gestion, compétent en matière de promotion de l'emploi public et de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), a souhaité initier la mise en œuvre d'un parcours de formation destiné à préparer de nouveaux professionnels à l'exercice de ces fonctions.

L'objectif est de proposer une formation fortement professionnalisante, permettant aux futurs secrétaires généraux de mairie d'être rapidement opérationnels et de répondre aux besoins concrets des communes.

Cette action, financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Pacte Région pour l'Emploi (PRE), est portée par Agate, l'Agence Alpine des Territoires, en tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi.

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 88 000 €, avec une contribution du Centre de gestion à hauteur de 20 % minimum. Le co-financement du Centre de gestion porte notamment sur :

- les frais de communication liés à la promotion de la formation,
- les frais d'organisation de la commission de sélection des candidats,
- l'indemnisation des tuteurs de stage en collectivité.

Ouvert à 15 stagiaires, le parcours se déroulera du 16 novembre 2026 au 5 avril 2027, comprenant 50 jours de formation théorique dispensée par des professionnels des collectivités et 40 jours de stage pratique en commune, auprès de secrétaires généraux de mairie, assurant le tutorat des stagiaires. L'alternance entre formation théorique et immersion en collectivité favorisera l'acquisition de compétences directement mobilisables dans le cadre des missions exercées et facilitera l'accès à l'emploi à l'issue du parcours.

La mise en œuvre de cette action repose sur un partenariat avec AGATE, l'agence Alpine des Territoires, en tant qu'organisme de formation.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_67-DE

S'agissant d'un dispositif Qualiopi, il est nécessaire de signer une convention de partenariat afin de définir les rôles et engagements respectifs des deux parties.

Par ailleurs, dans le cadre de ce partenariat, il est proposé que certains modules de formation puisent être assurés par des agents du Centre de gestion, intervenant en leur qualité de professionnels auprès d'AGATE.

Il est proposé que ces interventions puissent se faire sur le temps de travail des agents du Centre de gestion, en prévoyant un tarif applicable à AGATE dans le cadre de la convention de partenariat :

- 1 jour d'intervention (7 h) + temps de préparation du support pédagogique : 700 euros
- ½ journée d'intervention (3h30) + temps de préparation du support pédagogique : 350 euros

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'approuver le lancement de ce parcours de formation au métier de « secrétaire général de mairie » et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec AGATE, l'Agence Alpine des Territoires, pour définir les modalités d'organisation.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention de partenariat avec AGATE, l'Agence Alpine des Territoires, organisme de formation certifié Qualiopi, pour la mise en œuvre de l'action de formation,

APPROUVE la mise en œuvre du parcours de formation au métier de « secrétaire général de mairie » sur l'année 2026-2027, dans le cadre d'un Pacte Région pour l'Emploi (PRE),

FIXE le tarif des interventions des agents du Centre de gestion auprès d'AGATE, dans le cadre du parcours de formation, à hauteur de 700 euros par journée d'intervention (350 euros par demi-journée), incluant le temps de préparation des supports pédagogiques et des éventuels frais de déplacement et de repas,

APPROUVE la convention de partenariat AGATE, l'Agence Alpine des Territoires,

AUTORISE le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 7 octobre 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fabrice PANNEKOUCKE